Restrictions de circulation & de stationnement pendant le Bois-Hourdy

La 777e fête du Bois-Hourdy engendrera des restrictions de circulation et de stationnement, listées ci dessous.

- **Depuis le 23 février et jusqu'au 17 mars 2025**
  - En raison de la fête foraine, le stationnement est impossible place Charles-de-Gaulle et l'axe central de la place est interdit à la circulation.

- **Mardi 4 mars 2025**
  - Le stationnement sera interdit sur l’ensemble des parkings de la mairie et Louis Leclère ainsi qu’aux abords de la place de l’Hôtel-de-ville du lundi 3 mars 2025 à 23h au mardi 4 mars 2025 à minuit.
  - La circulation sera interrompue rue Louis Leclère, place de l’Hôtel-de-ville et place de l’église le mardi 4 mars 2025 de 17h30 à 23h.

- **Dimanche 9 mars 2025**
  - Les chars passeront dans la rue des marchands dimanche 9 mars 2025 entre 13h45 et 14h45 afin d’aller se positionner en centre-ville avant le grand défilé carnavalesque. Aucune voiture ne doit être stationnée entre les numéros 2 et 197 de la rue des marchands le dimanche 9 mars 2025 entre 13h45 et 14h45 afin de faciliter le passage des chars.
  - Le stationnement et la circulation seront interdits sur l'ensemble des rues du parcours le dimanche 9 mars 2025 entre 12h et 23 h. Sont concernées les rues Roger Salengro, le contour de l'église, la place de l'Hôtel de ville, la rue Leclère la rue de Lapomarède, l'avenue de la république, les rues de Champagne, Pasteur, Lavoisier et l'avenue Aristide Briand.

Les véhicules contrevenants sont susceptibles d’être mis en fourrière, nous vous recommandons donc la plus grande vigilance.

Nous vous remercions vivement de votre compréhension et vous souhaitons une belle fête du Bois-Hourdy ! (programme ici)

Publié le 28 février 2025